BAIL DE LOCATION DE LOGEMENT NU

Soumis au titre ler de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi nº 86-1290 du 23 décembre 1986

Le présent contrat de location annule et remplace toute convention antérieurement conclue.

DESIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés:

LE(S) BAILLEUR(S): \

Monsieur PETIT Hervé

D'UNE PART.

ET LE(S) LOCATAIRE(S) PERSONNE(S) PHYSIQUE(S):

Il Van elen Eynet Peul - Francasc

, né le/102/20 à Amiens , De nationalitéprofession, Marié/PACSE, Célibataire

Domicilié actuellement. -

Ayant(s) pour garant(s):

Mariège) (indiquer le régime matrimonial), pacsé(e), célibataire :

Domicilié(e) actuellement, à Adresse, CP, Ville

21 Rue Berlieux a THENNS 80260

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit:

OBJET DU CONTRAT

La partie Bailleresse, soussignée de première part, donne par les présentes à titre de bail à loyer à la partie Preneuse, soussignée de seconde part, et qui accepte un logement à usage exclusif d'habitation principale/mixte professionnel et habitation principale:

Sis à AMIENS 80000 186 Rue SAINT FUSCIEN 186 RUE SAINT FUSCIEN

DESCRIPTIF: